

The
Software
Alliance

BSA



PRIORITÉS DE BSA DANS LE CADRE DE L'AGENDA POLITIQUE DE L'UE POUR 2017

L'industrie du logiciel représente près de 12 millions d'emplois dans l'UE et contribue au PIB de l'UE pour près de 1000 milliards d'euros.¹

Le logiciel est au cœur de la révolution numérique. Il nous apporte les outils pour transformer les données en idées, et les idées en projets. Grâce aux logiciels, chacun peut désormais réaliser ce qui paraissait inimaginable il y a quelques temps de cela. Du cloud computing et de l'impression 3D à l'intelligence artificielle, de l'analytique jusqu'à la technologie blockchain, le logiciel transforme rapidement l'économie de l'Europe, ouvrant la voie à des opportunités inédites vers la prospérité. Mais cette révolution numérique ne prendra corps que si elle est régie par un cadre juridique propice à des conditions de marché, elles-mêmes favorables à l'innovation et à la créativité d'entreprise. Il faut tendre vers la rationalisation des réglementations et faire tomber les obstacles au commerce digital pour permettre à la société dans son ensemble de tirer au plus vite parti des bénéfices sociétaux et économiques qu'offrent les logiciels d'aujourd'hui et de demain.

ECONOMIE DES DONNÉES

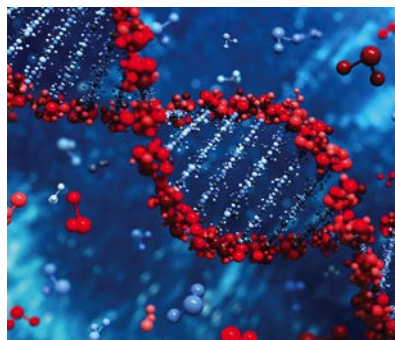
La stratégie pour un marché unique numérique ne sera jugée comme une opportunité majeure pour pérenniser l'économie des données que si elle favorise l'innovation. Pour que l'UE puisse continuer de puiser dans ce potentiel d'innovation sans précédent, la modernisation des lois et des réglementations nous semble impérative, de manière à apporter davantage de clarté juridique pour tous les acteurs de la vie numérique.

» Des données sans frontières

Les flux de données transfrontaliers génèrent déjà plus de valeur économique que les flux traditionnels de marchandises. Mais au-delà de l'impact économique de la libre circulation des données, les flux de données transfrontaliers permettent le partage des idées et de l'information, et participent à la dissémination des connaissances et à la collaboration des individus, des entreprises et des gouvernements.

Certains Etats Membres de l'UE envisagent d'imposer des conditions strictes de localisation des données ou d'autres restrictions applicables aux transferts de données. Les restrictions de la liberté de mouvement des données peuvent avoir de sévères répercussions sur l'économie : fragmentation du marché, augmentation des coûts, freins pour les entreprises - surtout les PME - à collaborer par-delà les frontières et à leur propre croissance, et reniement des gains d'efficacité et de capacité de calcul promis par le cloud. En somme, la localisation des données est fondamentalement incompatible avec une véritable volonté d'établir un marché unique numérique. Si on laisse proliférer les mesures de localisation des données, elles auront des effets disproportionnés sur les services du cloud, qui conditionnent désormais les opérations quotidiennes des entreprises européennes de toute taille.

BSA appelle à l'adoption d'un règlement européen visant à bannir les restrictions en vigueur et à prohiber de futures mesures de localisation des données.



» Le marché des données : une croissance constante

La révolution numérique et l'essor de l'économie des données constituent un cercle vertueux et ouvrent de nouvelles perspectives propices à la création de nouveaux services. Aujourd'hui, le marché des licences d'utilisation des données est fluide et croît de façon exponentielle. Cette fluidité repose essentiellement sur la liberté des contrats, conférant à chacune des parties la possibilité de définir la nature de leur relation contractuelle au plus près de leurs besoins.

A l'évidence, tout porte à croire que le marché des licences d'utilisation des données fonctionne correctement. BSA estime ainsi que l'UE devrait éviter toute initiative législative risquant de nuire à la flexibilité du marché, fruit de la liberté contractuelle. L'inverse, c'est-à-dire l'enfermement des relations contractuelles dans un régime juridique rigide, serait contre-productif en étouffant le partage des données.

CONFIDENTIALITE

» Le Règlement général sur la protection des données : un repère pour les futures règles de confidentialité

Le Règlement général sur la protection des données ou GDPR (General Data Protection Regulation), adopté en 2016, établit un haut niveau de protection des données personnelles des utilisateurs. Toute initiative législative ultérieure doit être cohérente avec les nouvelles règles en vigueur de façon à renforcer la sécurité juridique et la confiance des entreprises. De même, tout en reconnaissant que le GDPR ménage un degré de flexibilité pour les Etats membres, il faut, là encore, tendre vers la plus grande cohérence possible entre les règles nationales ; et ce pour les mêmes raisons : sécurité juridique pour tous, et confiance des entreprises.

BSA recommande une mise en œuvre soignée, cohérente et mesurée du GDPR, qui évite les doublons et les incohérences.

» Règlement e-Privacy : éviter un recul inutile

La récente proposition d'un règlement e-Privacy ajoute une couche législative complexe aux règles

existantes et risque d'altérer l'équilibre trouvé dans le GDPR entre innovation et protection des données personnelles. Son périmètre s'étend entre autres aux communications « machine-to-machine » avec le risque de compliquer les processus standardisés existants, comme ceux des chaînes d'approvisionnement automatisées, et de retarder l'adoption généralisée de l'Internet des objets. Ses modalités relatives à l'obtention du consentement sont excessivement contraignantes et feraient peser une surcharge inutile sur les entreprises. Concernant les clauses relatives à l'accès des autorités aux données de communication, le règlement e-Privacy restreint paradoxalement le droit à la vie privée en élargissant les types de données qu'il est possible de demander, en multipliant le nombre des fournisseurs amenés à répondre, ainsi qu'en allongeant la liste des circonstances où la loi peut se substituer aux obligations de confidentialité. Dans ces conditions, des conflits de lois sont possibles pour les demandes transfrontalières d'accès aux données au sein et en dehors de l'UE. Alors que les entreprises se préparent et qu'elles investissent des ressources considérables dans la mise en œuvre du règlement GDPR, le règlement e-Privacy met la charrue avant les bœufs et risque de créer une confusion juridique qui pénaliserait l'essor de l'économie numérique en Europe.

BSA invite les co-législateurs de l'UE à envisager sérieusement les implications du règlement e-Privacy et ses ramifications pour les entreprises, les utilisateurs et les autorités compétentes. A cet effet, BSA encourage vivement les décideurs de l'UE à organiser une consultation en profondeur des parties prenantes tout au long du processus législatif en vue de maintenir la cohérence avec le GDPR.

» Le bouclier de protection des données ou Privacy Shield : pilier des transferts de données transatlantiques

Le Privacy Shield s'impose peu à peu comme la dorsale des transferts de données entre l'UE et les Etats-Unis, qui conditionnent l'essor de l'économie des données des deux côtés de l'Atlantique.

Ce bouclier garantit aux citoyens de l'UE que leurs données personnelles transférées aux Etats-Unis bénéficieront d'un niveau de protection accru, comparable aux garanties dont ils bénéficient dans



l'UE, et qu'ils seront en droit de déposer plainte pour obtenir réparation. Le mécanisme d'examen annuel, prévu dès l'origine, apporte une flexibilité supplémentaire pour adresser d'éventuels nouveaux besoins et tenir compte de futures tendances et pratiques de transfert de données entre l'UE et les Etats-Unis.

BSA promeut le maintien du bouclier de protection des données Privacy Shield comme cadre juridique solide (et réformable si besoin est) régissant les transferts de données entre l'UE et les Etats-Unis.

CYBERSECURITE

» Sécurité de l'information, clé de la confiance dans les nouvelles technologies

Plus les technologies s'intègrent à nos vies, plus nous en devenons dépendants. Mais cette situation de dépendance nous rend vulnérables lorsque des défaillances surviennent. La protection des systèmes informatiques et des technologies numériques est devenue une priorité dans un monde toujours plus connecté. A défaut de protection robuste contre les menaces de cyber-sécurité, les entreprises et les individus perdraient confiance dans les services et les produits numériques, ce qui retarderait l'adoption de solutions innovantes et l'essor de l'économie numérique.

Dans son récent examen à mi-parcours de la stratégie d'un marché unique numérique, la Commission européenne a déclaré son intention de développer des standards européens de cyber-sécurité, avec certification et délivrance de label avant fin 2017. Ces objectifs réglementaires sont mal avisés et contre-productifs. Ils visent à instaurer un cadre rigide, au détriment de solutions de cyber-sécurité flexibles et freinent ainsi le développement rapide des technologies qui permettront de lutter efficacement contre les cyber-menaces.

BSA soutient les efforts de renforcement des capacités de l'UE pour mieux se préparer à lutter contre les cyber-menaces pour la sécurité. Cependant ces efforts ne devraient pas aboutir à des mesures trop rigides qui pénaliseraient l'innovation et priveraient les entreprises, les individus et les gouvernements des solutions de cybersécurité les plus efficaces.

» Le chiffrement n'est efficace que si son intégrité est préservée

Nous utilisons tous des outils de chiffrement pour protéger nos données les plus sensibles et précieuses. Mais ces dernières années, nous avons constaté que les terroristes se servent aussi de services de chiffrement des communications pour planifier et perpétrer des attaques en Europe. Pour mieux répondre aux préoccupations liées à la sécurité, les autorités ont besoin d'avoir accès aux données numériques. Or il faut reconnaître que les investigations butent parfois sur des informations chiffrées. Affaiblir le chiffrement n'est cependant pas une option : c'est une mesure disproportionnée qui s'avérera contre-productive. L'instauration d'un niveau de chiffrement plus faible pénalisera la résilience de nos sociétés aujourd'hui déjà confrontée à une hausse significative des cyberattaques.

BSA promeut l'intégrité technologique et le chiffrement fort comme meilleure ligne de défense de nos sociétés contre les cyberattaques sans cesse plus sophistiquées et destructrices.

COPYRIGHT

» « Text and Data Mining » : explorer la masse de données pour en extraire de nouvelles informations

Tous les secteurs de l'économie utilisent la technologie analytique d'exploration de texte et de données, plus connue sous l'appellation « Text and Data Mining (TDM) », pour analyser d'énormes volumes de données et ce, dans le respect des règles de protection des données de l'UE. C'est la possibilité pour toute entreprise, quelle que soit sa taille, d'explorer d'énormes volumes de données pour révéler des corrélations, découvrir de nouvelles tendances, et retirer ainsi des informations décisionnelles des sommes de données produites chaque jour.

Les médecins utilisent l'analyse TDM pour trouver de nouveaux traitements de certaines maladies. Les documentalistes et les enseignants utilisent la technologie TDM pour identifier de meilleures stratégies d'enseignement. Les entreprises l'utilisent pour mieux comprendre les besoins des consommateurs, et les start-ups pour concevoir de nouveaux outils qui ouvrent la voie à de nouvelles



opportunités créatrices d'emplois. Enfin, partout dans le monde, les gouvernements se tournent vers les outils TDM pour mieux comprendre la réalité et prendre les meilleures décisions tendant à l'amélioration de l'environnement, des systèmes de transport, des services publics et de la sécurité des citoyens.

BSA en appelle à l'UE pour que la technologie TDM puisse être rendue accessible à tous les utilisateurs, pour des projets à vocation commerciale et non-commerciale, afin de pérenniser les conditions du leadership de la technologie et de la recherche.

↓
L'industrie du logiciel contribue à hauteur de 7,3 % à l'effort de R&D dans l'UE.¹

doués des connaissances et des compétences que nécessite l'économie numérique augmente de façon exponentielle. Pour y répondre, BSA recommande que les états investissent dans l'enseignement de l'informatique pour préparer la génération suivante de spécialistes de la technologie.

BSA promeut les politiques qui permettront de former et de fidéliser les collaborateurs compétents en informatique, par le soutien des inscriptions aux programmes privilégiant les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques, et par la mise en œuvre de programmes de formation encourageant les professeurs à enseigner dans ces filières.

TECHNOLOGIES EMERGENTES

» Un regard sur l'avenir

De l'intelligence artificielle à l'Internet des objets en passant par la technologie blockchain, l'innovation dans le domaine du logiciel stimule la création des technologies de pointe, qui promettent de révolutionner notre monde dans des voies inimaginables, pour nous rendre la vie meilleure et apporter des solutions aux problèmes les plus épineux. Le développement de technologies de pointe suit souvent les trajectoires multiples de plusieurs solutions envisagées pour résoudre un même problème. Dicter trop précocement des formats ou des solutions spécifiques risque de retarder ce développement. Certaines solutions pourtant idéales pourraient ainsi ne jamais voir le jour.

Pour tirer pleinement parti des avantages nés de l'innovation numérique, les décideurs de l'UE devraient veiller à ce que leurs initiatives législatives prévoient une marge de manœuvre suffisante pour accueillir l'évolution de la technologie.

COMPETENCES ET QUALIFICATIONS DES EFFECTIFS

» Les nouvelles technologies appellent de nouvelles compétences

L'industrie du logiciel est un des plus gros moteurs d'emplois en Europe, avec plus de 11 millions de postes à ce jour. La demande de collaborateurs

CONTRAT DE FOURNITURES DES CONTENUS NUMERIQUES

» Inutile de réinventer la roue

L'industrie du logiciel observe les meilleures pratiques commerciales pour tenir compte des remontées d'information des clients et y répondre systématiquement. Alors que les législateurs de l'UE examinent la proposition de directive sur les contenus numériques (Digital Content Directive), BSA recommande d'intensifier les efforts de renforcement de la protection des consommateurs, mais aussi de préserver la liberté des fournisseurs et des clients à négocier des contrats qui puissent répondre de façon optimale aux besoins de chacun.

BSA soutient les efforts de modernisation de la protection des consommateurs par le biais de règles adaptées aux services et contenus numériques, et ce afin de ne pas pénaliser l'innovation dans ce domaine.

¹ « L'industrie du logiciel : une contribution de 910 milliards d'euros à l'économie européenne », un rapport établi à partir des données de The Economist Intelligence Unit, 2016, www.bsa.org/EUSoftwareImpact